



MODIFICATION DE PLU N°5

3. ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

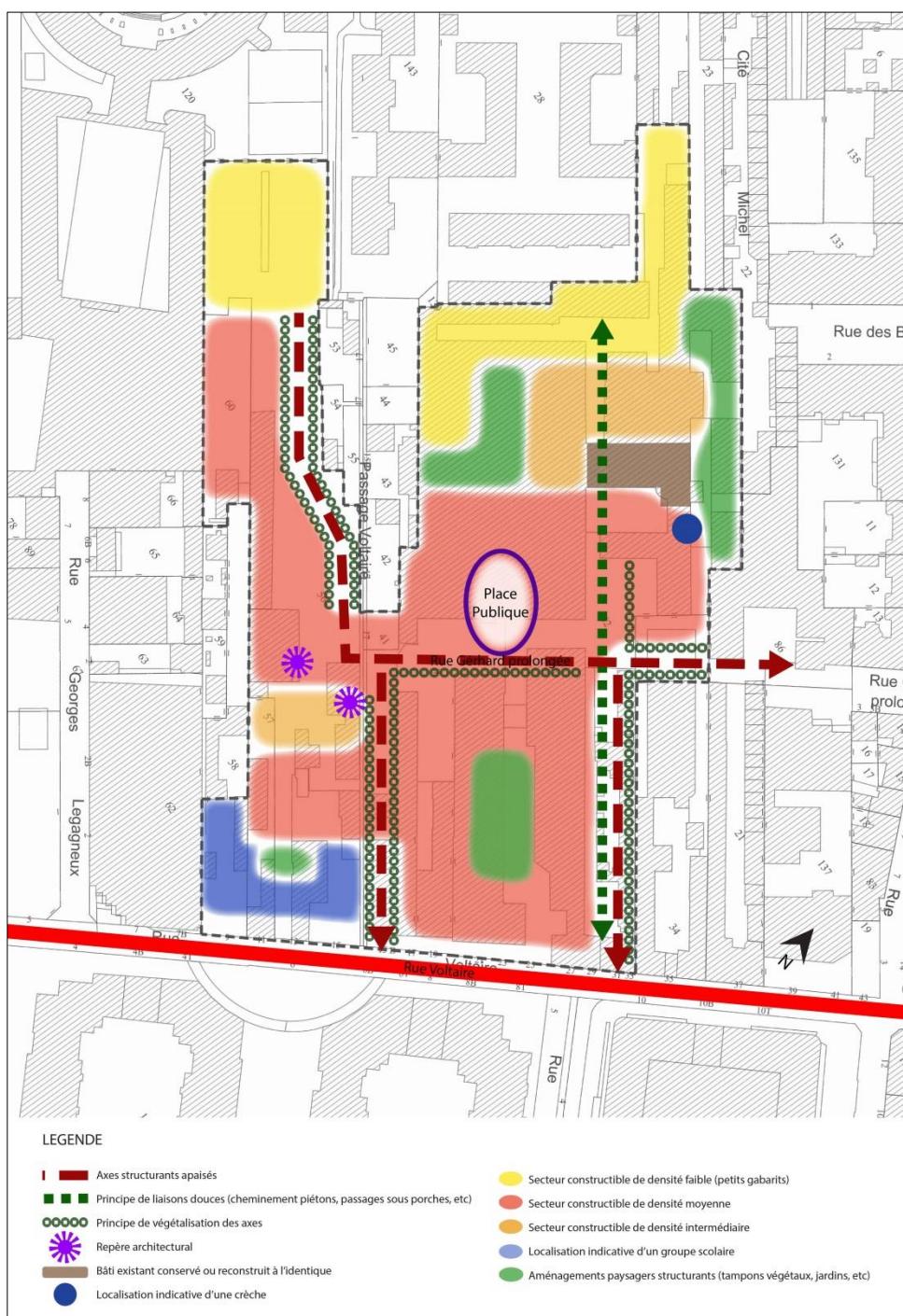
D'une superficie d'environ 2,4 hectares, ce secteur situé dans le quartier Pressensé - Rives de Seine, est un site à caractère industriel en reconversion, occupé en partie par la société de blanchisserie Elis et des sociétés annexes ainsi que du logement associés. Compte tenu de ses occupations de sol antérieures, un plan de gestion est en cours pour définir les mesures de dépollution nécessaires.

Le secteur desservi par la rue Voltaire ne possède pas d'accès en cœur d'îlot autres que des passages. Il nécessite d'être désenclavé.

L'enjeu communal se fonde ainsi sur la volonté de réintégrer ce secteur dans une dynamique résidentielle, accompagnée des services indispensables à cet apport de population : crèche, groupe scolaire, commerces,....

Ce nouveau lieu de vie sera structuré de jardins, de cours et d'une place publique et sera animé de commerces, de services et d'équipements de proximité.

Cet aménagement sera également l'occasion de constituer une armature viaire cohérente en recréant des liaisons simples avec la trame existante, pour désenclaver le quartier.



Programmation

L'ambition communale est de développer un nouveau quartier d'habitat, où la qualité de vie et l'application de principes de développement durable restent des objectifs prioritaires (circulations douces, densité, aménagements paysagers,...).

Le quartier se développera depuis un maillage structurant apaisé, s'intègrera dans la composition générale de l'environnement proche, avec des transitions douces en termes de densité, et sera séquencé de masses vertes et d'espaces publics qualitatifs.

Ce quartier durable offrira une nouvelle offre résidentielle d'une capacité d'environ 500 logements diversifiés, en favorisant un bâti compact aux densités raisonnées.

Le développement d'une dynamique commerciale et de services est également prévu. Ce nouveau quartier résidentiel sera en effet animé, en cœur de quartier, de commerces et de services de proximité (environ 850m² de surface de plancher), dont la localisation sera favorisée autour de la place publique, desservie directement de cheminements directs et doux depuis la rue Voltaire et la rue Gérhard prolongée.

Parallèlement, la ville veille également à répondre aux besoins en équipements publics de proximité, notamment en matière scolaire et de la petite enfance. C'est la raison pour laquelle, il sera prévu un groupe scolaire de 10 classes situé le long de la rue Voltaire, et dont l'accès sera sécurisé par des déposes-minute. La localisation de la crèche sera favorisée au sein du quartier pour des raisons de sécurité et de cadre de vie plus paisible.

Desserte

Ce secteur sera désenclavé par le biais d'une nouvelle ossature viaire apaisée, connectée à la rue Voltaire et prolongée jusqu'à la rue Gérhard. Elle permettra de distribuer l'offre de stationnement en sous-sol, localisée en cœur d'opération et en premier plan depuis la rue Voltaire. Ce parti permettra de libérer toute la partie Ouest du secteur des automobiles et ainsi de penser autrement les déplacements dans le quartier résidentiel. L'évolution des déplacements sera fondée sur la limitation de la place accordée à la voiture et à son stationnement et sur la priorité aux piétons et aux vélos. La préservation d'espaces calmes étant une volonté forte.

Qualités urbaine et architecturale

Les prescriptions en matière d'architecture imposent une intégration dans le grand paysage environnant avec la prise en compte des référents locaux.

L'objectif repose sur la volonté d'offrir une forme urbaine et une architecture attractive, tant pour les futurs habitants que pour les riverains. Ainsi, les gabarits et les hauteurs du bâti seront finement étudiés.

Les nouvelles morphologies du bâti du quartier seront influencées par de réelles réflexions sur les hauteurs et les gabarits mitoyens et la nécessité de ménager des coeurs d'îlots paysagers et des aménagements paysagers à l'intérieur du quartier, afin de créer des respirations dans le tissu urbain.

Il sera proposé des typologies architecturales variées et intégrées à l'environnement.

Le site possède un bâtiment d'architecture ancienne (cadastré AB142), témoin du passé industriel du secteur. L'ambition est de le réhabiliter ou de le reconstruire à l'identique.

Paysage et biodiversité

La biodiversité sera présente sur le quartier où seront dessinés des masses et des maillages végétaux composées de plantations adaptées au climat et au sol.

Il s'agira de réintroduire des trames vertes (jardins privatifs, jardins partagés, jardin pédagogique,...) connectés par des continuum végétaux constitués par la plantation de la trame viaire et douce du quartier.

Il sera créé des espaces publics qualitatifs (la place publique plantée, zone de rencontre, pour le déroulement d'activités intergénérationnelles entre autres, des cours et placettes intermédiaires, voies plantées d'arbres).

Le maillage végétal sera mis en place à l'échelle du quartier et de l'îlot. Le choix préférentiel porte sur la plantation d'essences végétales indigènes, représentatives de la biodiversité locale et favorable à l'habitat des espèces faunistiques locales. Par ailleurs, ces essences végétales ont l'avantage d'être en général moins allergènes que les essences exotiques.

LES OBJECTIFS DE L'OAP TRAME VERTE ET BLEUE, NOCTURE ET BRUNE

La commune de Puteaux dispose d'un territoire fortement urbanisé, dans laquelle la biodiversité s'exprime au sein de différents milieux (espaces verts publics et privés, jardins potagers, boisements, végétalisation ponctuelle).

La présence d'infrastructures majeures et le caractère privé des espaces perméables fragilisent toutefois les continuités écologiques et limitent la dimension sociale et l'accessibilité de la population à des espaces « naturels » ouverts de qualité.

Aussi, l'OAP thématique trame verte, bleue, nocturne et brune à vocation à répondre de manière complémentaire aux autres pièces du PLU et aux besoins du territoire en matière de :

- Préservation de la biodiversité (habitats, faune, flore) ;
- Accessibilité à la population ;
- Développement des services écosystémiques et de la qualité de vie ;

Au-delà d'une simple protection des espaces naturels et des espèces présentes sur le territoire, le concept de trame verte, bleue, nocturne, brune est envisagé, dans cette OAP, comme un véritable outil pour engager et réfléchir de nouveaux modes d'aménagement en prise avec les enjeux environnementaux actuels.

Elle contribue ainsi à apporter une traduction au Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune.

GLOSSAIRE

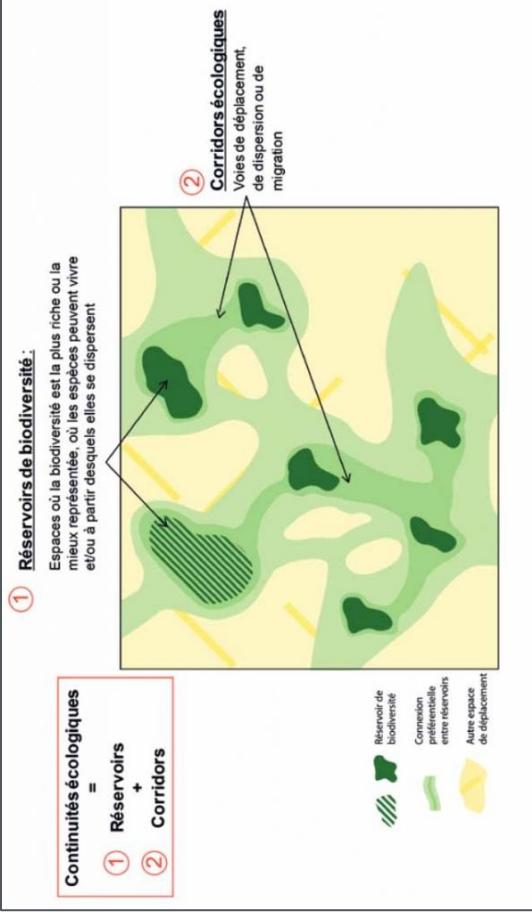
RESERVOIRS, CORRIDORS, CONTINUITES ET PERMEABILITÉ ECOLOGIQUES

Les **réservoirs de biodiversité** sont des sites au sein desquels la biodiversité est riche. Il s'agit d'espaces où les espèces peuvent vivre et dans lesquels elles sont en mesure de se disperser.

Les **corridors** désignent les chemins de déplacement empruntés par les individus afin de se déplacer entre les réservoirs.

Les **continuités écologiques** sont formées par la somme des réservoirs et des corridors.

La **perméabilité écologique** désigne la manière dont le milieu est en mesure de permettre la circulation des espèces. Plus un milieu est perméable plus les espèces circulent facilement. Plus le maillage de continuités écologiques est dense plus cette perméabilité est favorisée.



BIODIVERSITE REMARQUABLE ET ORDINAIRE

La **biodiversité remarquable** correspond à des espèces ou des habitats à laquelle une valeur intrinsèque a été attribuée. Cette valeur se fonde sur la répartition et les spécificités écologiques de ces espèces ou habitats.

La **biodiversité ordinaire** n'a pas de valeur intrinsèque mais possède une abondance, une répartition ou une capacité d'interaction qui lui permet de contribuer au fonctionnement des écosystèmes.

TRAMES VERTE, BLEUE, NOCTURNE, BRUNE

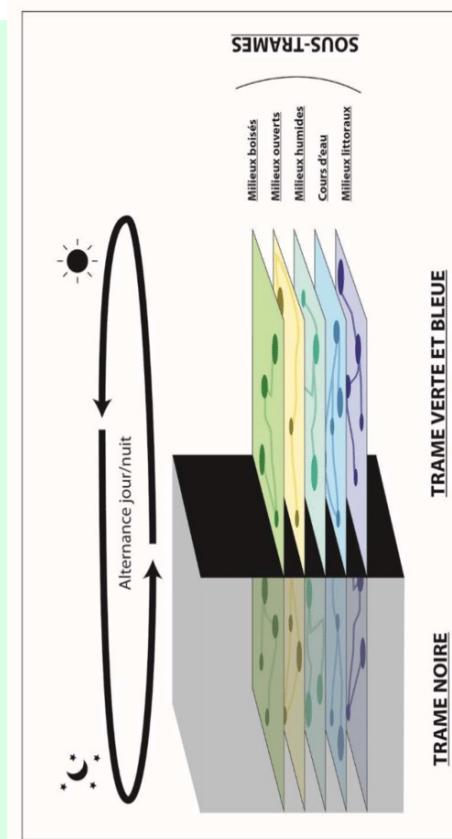
Les différentes trames écologiques permettent de représenter les continuités écologiques qu'elles soient terrestres ou aquatiques, diurnes et nocturnes. Bien que définies par des trames « distinctes » elles sont généralement imbriquées et influent les unes sur les autres.

Trame verte : milieux ouverts (prairies, pelouses) et milieux boisés (forêts, boisements, alignements d'arbres)

Trame bleue : cours d'eau et milieux humides (zones humides, mares, lacs, espaces en eau).

Trame brune : sols et sous-sols

Trame nocturne : vision jour/nuit des trames écologiques



Lien entre les différentes trames (© Research Gate - Romain Sordello)

TRAME VERTE ET BLEUE, NOCTURE ET BRUNE

AXE 1 : CONSERVER ET VALORISER LES ELEMENTS SUPPORTS DE LA TVB EXISTANTE

— + Principes de préservation des alignements d'arbres



Principes de maintien des arbres d'îlots

Principes de maintien des espaces privés de cours d'intérieur

Principes de préservation et conservation des boisements de l'île de Puteaux

+ Principes de maintien et préservation des espaces en eau sur le territoire

AXE 2 : UNE QUALITE DE VIE PORTEE PAR LA BIODIVERSITE LOCALE

— + Principes de renforcement de la part d'espaces verts accessibles à la population



+ Principes d'amélioration l'accèsibilité aux espaces naturels et les parcs existants



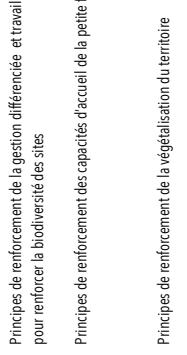
+ Principes de visibilité et lisibilité du parcours de l'eau sur le territoire communal



AXE 3 : UNE MONTEE EN PIUSSANCE DU MAILLAGE ECOLOGIQUE COMMUNAL

— + Principes de renforcement de la gestion différenciée et travail sur la gestion des espaces pour renforcer la biodiversité des sites

+ Principes de renforcement des capacités d'accueil de la petite faune et des insectes



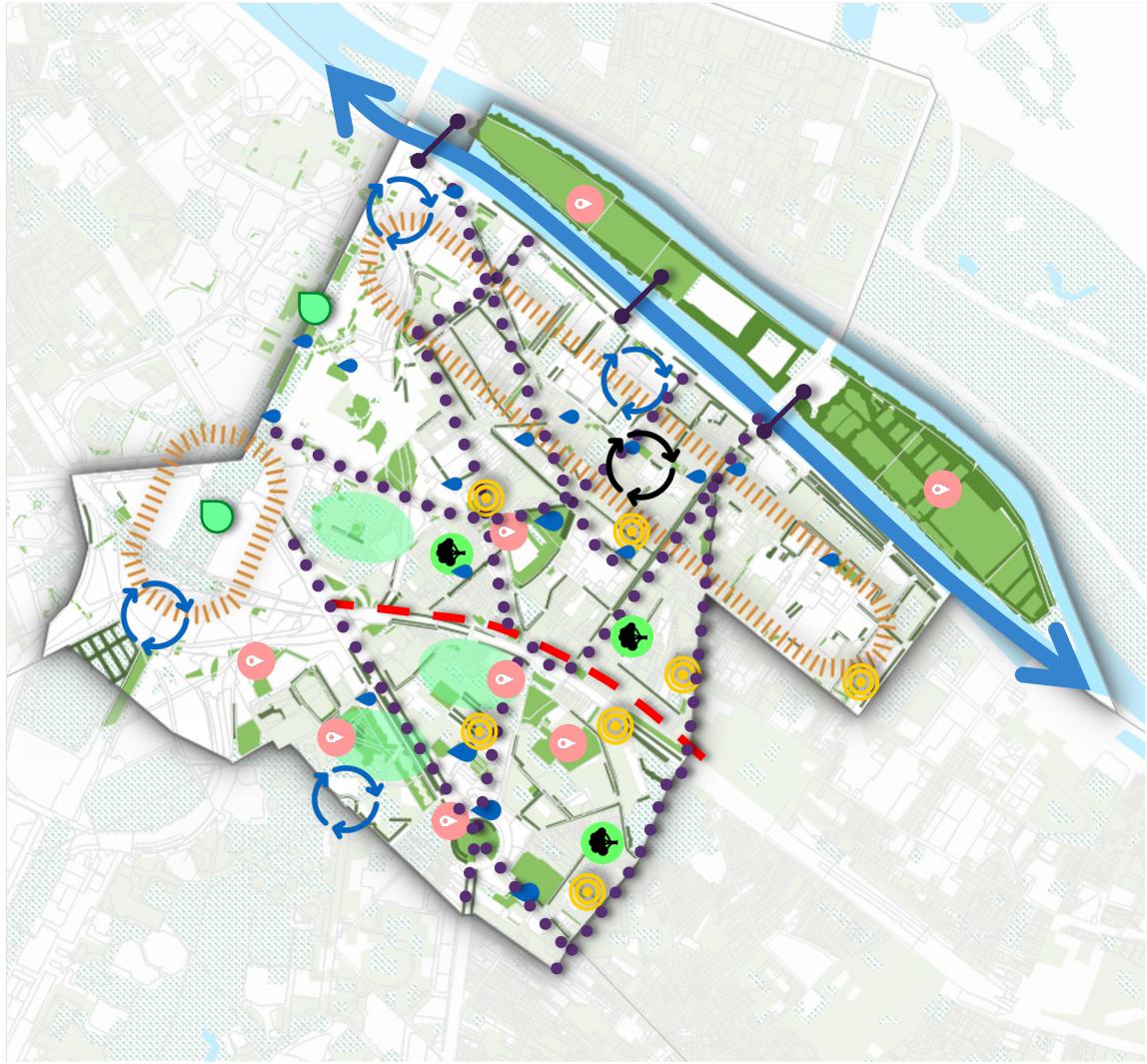
+ Principes de renforcement de la végétalisation du territoire



+ Principes de redécouverte du cycle naturel de l'eau et des atouts de la trame bleue et principes de renaturation et mise en valeur de la trame bleue

+ Principes d'initiation d'une réflexion vis-à-vis du maintien des continuités écologiques liées au sol

+ Principes de développement de la trame nocturne en garantissant un maillage écologique adapté temporalement



1/ CONSERVER ET VALORISER LES ELEMENTS SUPPORTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE EXISTANTE

En grande partie urbanisée, la commune de Puteaux dispose toutefois de milieux semi-naturels qui nécessitent une attention particulière, afin d'assurer leur préservation et leur pérennité dans le temps.

ORIENTATIONS

Principes de préservation des parcs et espaces naturels - Cette orientation veille à :

- Conserver l'ensemble des parcs et espaces naturels existants et garantir leur fonction récréative et d'accès de la biodiversité ordinaire ;
 - Conserver les espaces ouverts artificialisés
 - ★ • Favoriser la conservation des éléments supports de la trame verte et bleue
- Principes de préservation des alignements d'arbres - Cette orientation veille à :**
- • Conserver l'ensemble des arbres d'alignement existants pour assurer leur rôle de vecteur de continuité écologiques

Principes de maintien des cœurs d'îlots - Cette orientation veille à :

- Préserver les principaux cœurs d'îlots pavillonnaires en limitant leur densification
- Assurer l'entretien des boisements des espaces d'habitats collectifs de manière à garantir le couvert arboré ;
- Replanter chaque arbre abattu

Principes de maintien des espaces privés de cours d'intérieur - Cette orientation veille à :

- Assurer la végétalisation des cours en limitant leur imperméabilisation

Principes de préservation et conservation des boisements de l'île de Puteaux - Cette orientation veille à :

- Conserver les vieux arbres, les arbres à cavités et une part de bois mort afin de favoriser le développement de la faune et de la flore afférante

Principes de maintien et préservation des espaces en eau sur le territoire - Cette orientation veille à :

- Assurer la continuité de la Seine
- Conserver le maillage de points d'eau (mares, bassins, rivières...)



1/ CONSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL EXISTANT

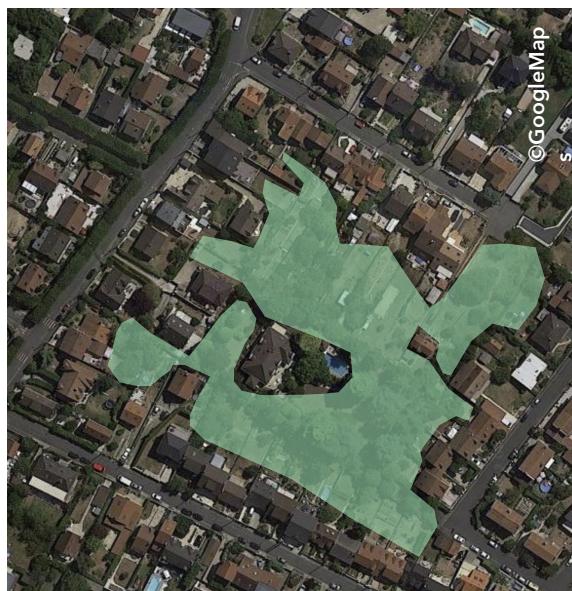
Exemple de préservation des parcs, espaces naturels et espaces ouverts artificialisés :



Exemple de conservation du caractère boisé des espaces d'habitat collectifs :



Principe de maintien des coeurs d'ilots en secteur pavillonnaire (visuel illustratif) :



Exemple de Préservation et conservation des boisements de l'île de Puteaux



Exemple de conservation du caractère boisé des espaces d'habitat collectifs :



2/ UNE QUALITE DE VIE PORTEE PAR LA BIODIVERSITE LOCALE

La commune de Puteaux dispose, à l'heure actuelle, d'une faible proportion d'espaces verts par habitant (environ 8m²/hab.).

Afin de garantir la qualité de vie sur le territoire, les orientations de l'OAP thématique cherchent à tisser des liens entre la population et le maillage écologique renforcé. Cette accessibilité doit également permettre de faire prendre conscience à la population des enjeux environnementaux liés à la biodiversité, à la gestion de l'eau en rendant visible et en facilitant leur appréhension sur le territoire.

ORIENTATIONS

Principes de renforcement de la part d'espaces verts accessibles à la population - Cette orientation veille à :



- Tendre vers les 10 m² d'espaces verts par habitants (recommandation OMS) en menant un suivi du foncier disponible pouvant être mobilisé pour la création d'espaces verts publics, notamment dans les secteurs en déficit ;
- recherchant, dans les opérations d'aménagement, la constitution d'espaces publics végétalisés accessibles et appropriables par la population ;
- Multiplier les espaces végétalisés publics pour proposer une offre suffisante aux habitants et améliorer leur cadre de vie

Principes d'amélioration de l'accès aux espaces naturels et les parcs existants - Cette orientation veille à :

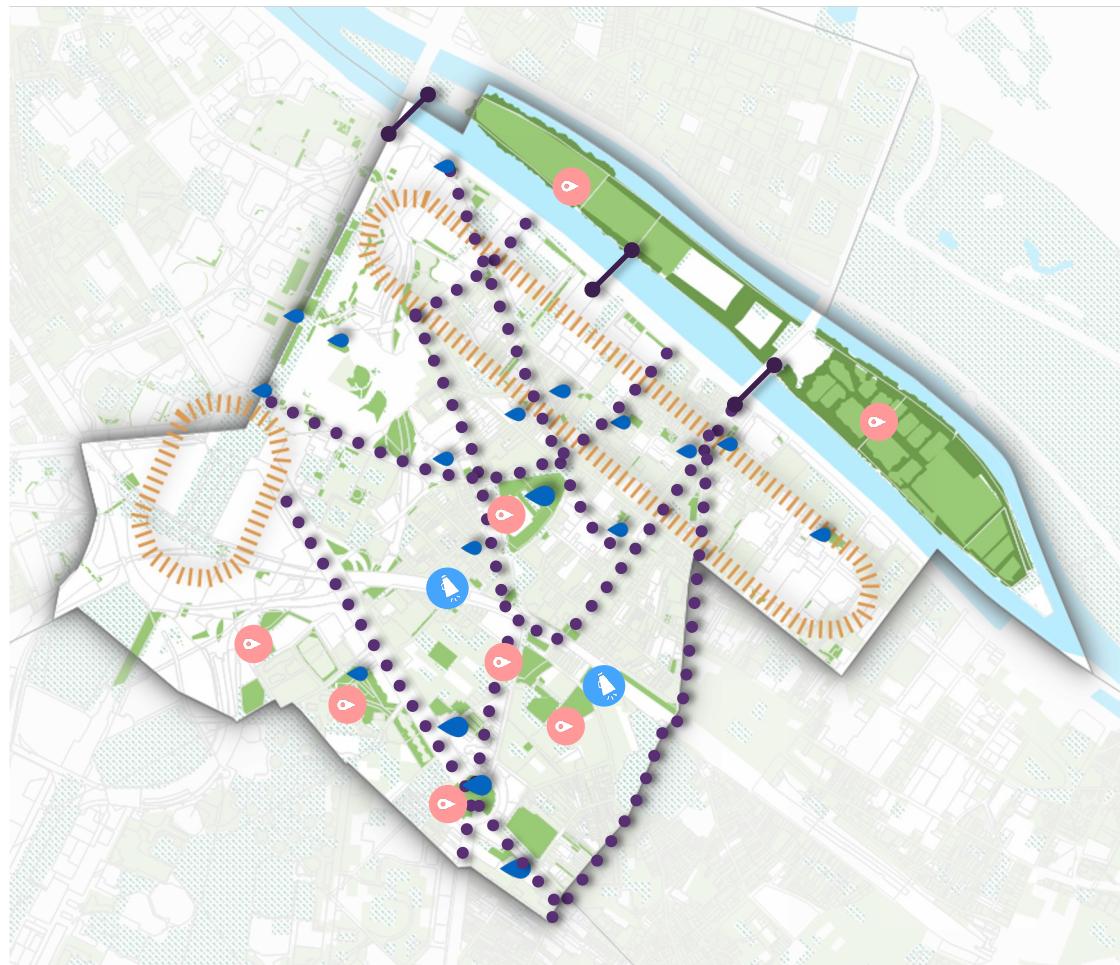


- S'appuyer sur le développement des mobilités douces comme support des continuités pour créer un lien entre les différents espaces verts (Boisement de l'île de Puteaux, Espianade de l'Hôtel de Ville, Square Lucien Lechevalier, Square Jules Vernes, Square d'Orsay, Parc du Moulin et Parc Offenbach) ;
- Renforcer et communiquer autour de l'accès aux espaces verts de l'île de Puteaux
- poursuivre les initiatives de mise en valeur des sites d'intérêt du territoire (panneaux informatifs et directionnels, toponymie des parcs etc...)

Principes de visibilité et lisibilité du parcours de l'eau sur le territoire communal - Cette orientation veille à :



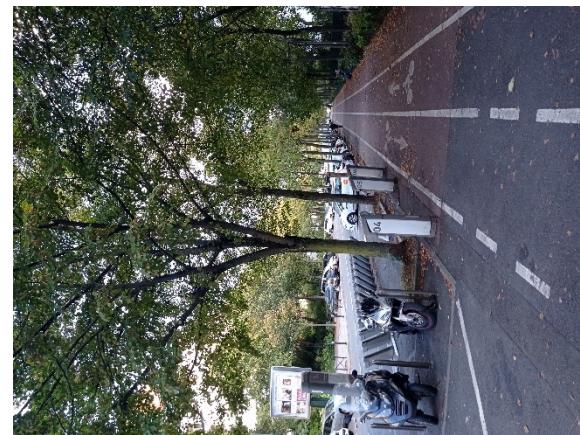
- Valoriser l'eau existant sur le territoire (la Seine) ;
- Favoriser les actions en faveur de la préservation et de la restauration de la Seine et de ses berges ;
- poursuivre l'introduction de l'eau via différents médiums (creations de milieux, réalisations artistiques...) : création de mares, bassins, fontaines, constitution de litières « sèches » ...



2/ UNE BIODIVERSITE QUI BENEFICIE AUX HABITANTS



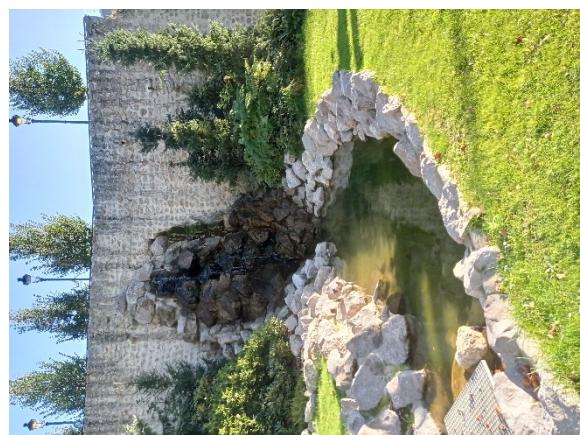
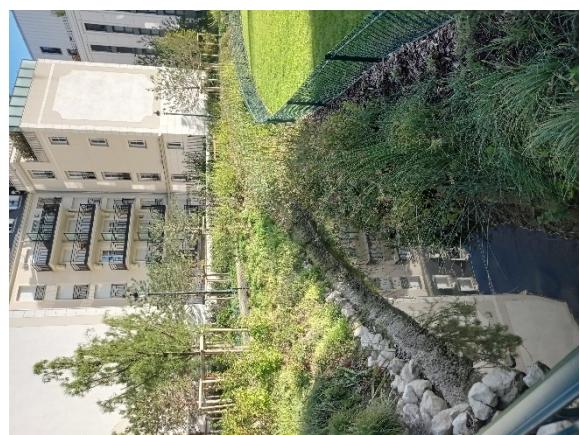
Exemple de pistes cyclables végétalisées (©leti)



Exemple de plaque symbolisant l'ancien lit de la Bièvre à Paris (©leti)



Exemple de plaque symbolisant l'ancien lit de la Bièvre à Paris (©leti)



Exemple de points d'eau et rivières (©leti)

Exemple de parc public et aire de jeux avec diversification des strates et point d'eau (©leti)

3/ UNE MONTEE EN PUISSANCE DU MAILLAGE ECOLOGIQUE COMMUNAL

La commune de Puteaux bénéficie d'une certaine diversité de milieux qui font l'objet d'une protection et d'une préservation. Néanmoins, en l'état, ces espaces « semi-naturels » qui constituent des réservoirs pour la biodiversité et des espaces de loisirs pour la population ne s'inscrivent pas dans un maillage écologique dense. Les orientations de l'OAP thématique cherchent à renforcer celui-ci en s'appuyant, entre autres, sur les atouts que représentent les zones pavillonnaires et leurs jardins privés.

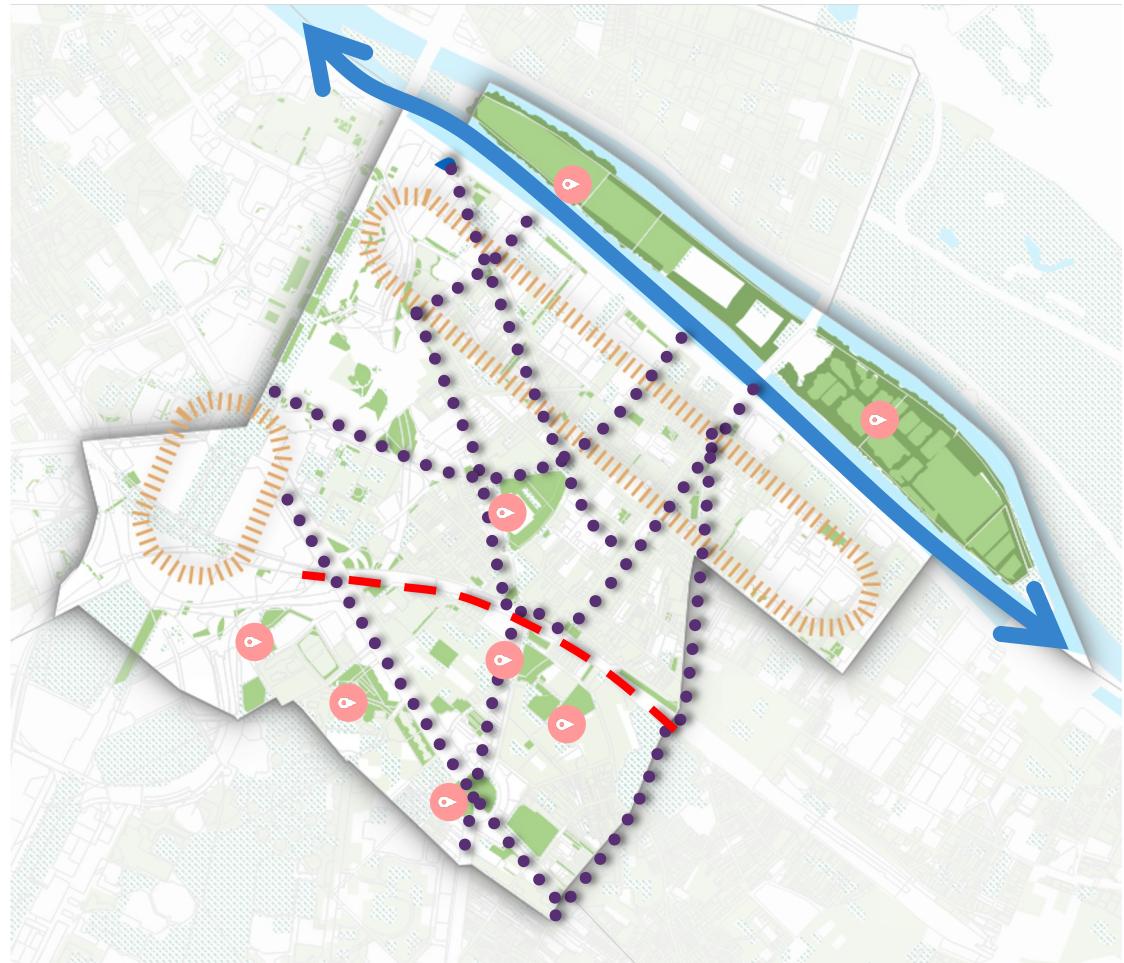
ORIENTATIONS

Principes de renforcement de la gestion différenciée et travail sur la gestion des espaces pour renforcer la biodiversité des sites - Cette orientation veille à :

- Poursuivre et développer les initiatives de gestion différenciée sur les espaces verts du territoire;
- Prendre en compte les besoins de reproduction de la petite faune et de la flore dans la gestion de l'ensemble des espaces végétalisés de l'espace publics;
- Sensibiliser la population via des panneaux informatifs, des ateliers participatifs...
- Développer des actions visant à améliorer la gestion : éco-pâturage...

Principes de renforcement des capacités d'accueil de la petite faune et des insectes - Cette orientation veille à :

- Allier accueil du public et de la biodiversité grâce à des aménagements permettant l'accueil d'insectes ou la petite faune (hôtel à insecte, Banc Refuge®)
- Développer les continuités écologiques en favorisant la diversité des strates (herbacée, arbustive, arboisée)
- Poursuivre et développer les actions visant à la végétalisation des voies aux abords du chemin de fer
- Renforcer la végétalisation du territoire (cf. Renforcer la part d'espacesverts accessibles à la population)



3/ UNE MONTEE EN PUISSANCE DU MAILLAGE ECOLOGIQUE COMMUNAL



Exemples de panneaux pédagogiques du Parc de l'Île de Puteaux (©letti)



Exemple d'écopaturage (©Bergeries d'Issy)



(©letti)



Exemple de banc refuge® (©Snieugraff)



Exemple de diversité habitats (©Parc Chasseral)

3/ UNE MONTEE EN PUISSANCE DU MAILLAGE ECOLOGIQUE COMMUNAL

ORIENTATIONS

Principes de renforcement de la végétalisation du territoire - Cette orientation cherche à :

- Mettre en place une action de végétalisation :
 - Permettre et encourager les actions de végétalisation, notamment dans les espaces denses et fortement minéralisés (cf. «Renforcer la part d'espaces verts accessibles à la population»)
 - Développer la végétalisation ponctuelle sur les espaces publics et travail entre espaces privés et publics (lien entre végétalisation des abords de bâti et alignements d'arbres de trottoirs)
 - Renforcer et développer la végétalisation des abords de voirie, végétalisation ponctuelle (pots fleuris)
 - Renforcer et développer la végétalisation de la dalle de La Défense
 - Poursuivre et développer des actions visant à considérer le bâti comme composante des continuités
 - Développer les murs et toitures végétalisées
 - Préserver et développer les alignements d'arbres aux abords des voiries (amélioration qualité de l'air, limitation des ICU)
 - Renforcer la diversité des strates (herbacée, arbustive, arborée)
 - Diversifier les essences pour un couvert permanent (feuilles caduques et persistantes)
 - Assurer la jonction des continuités de houppier ;
 - Rendre les habitants acteurs de la végétalisation de la commune
 - Réfléchir à une initiative type « permis de végétaliser »
 - Sensibiliser la population
- Renforcer la végétalisation sur le front de Seine, en lien avec l'île de Puteaux (alignements d'arbres, diversité de strates)
 - Renforcement de la végétalisation des espaces verts publics
 - Diversifier les strates (herbacée, arbustive et arborescente)
 - Diffuser la trame aux abords des espaces publics pour favoriser les continuités (mise en relation avec les alignements d'arbres)
 - Renforcer la trame d'espaces d'agriculture urbaine du territoire :
 - Valoriser et mettre en avant les sites existants sur le territoire (jardins partagés, vergers, vignes..) ;
 - Poursuivre les plantations d'arbres fruitiers en bordure des murs et dans les espaces verts publics ;
 - Maintenir et valoriser la dimension « alimentaire » dans les projets d'espaces verts : création de nouveaux sites de jardinage écologique ou de mise en place de vergers pédagogiques



Le renforcement de la végétalisation du territoire doit accompagner le développement des mobilités douces.

3/ UNE MONTEE EN PUISSANCE DU MAILLAGE ECOLOGIQUE COMMUNAL



Exemple de végétalisation des abords de voirie (©leti)



Exemple de jardins partagés (leti)



Permis de végétaliser à Paris (©Le Cri du Zèbre)



Exemple de jardins partagés (leti)

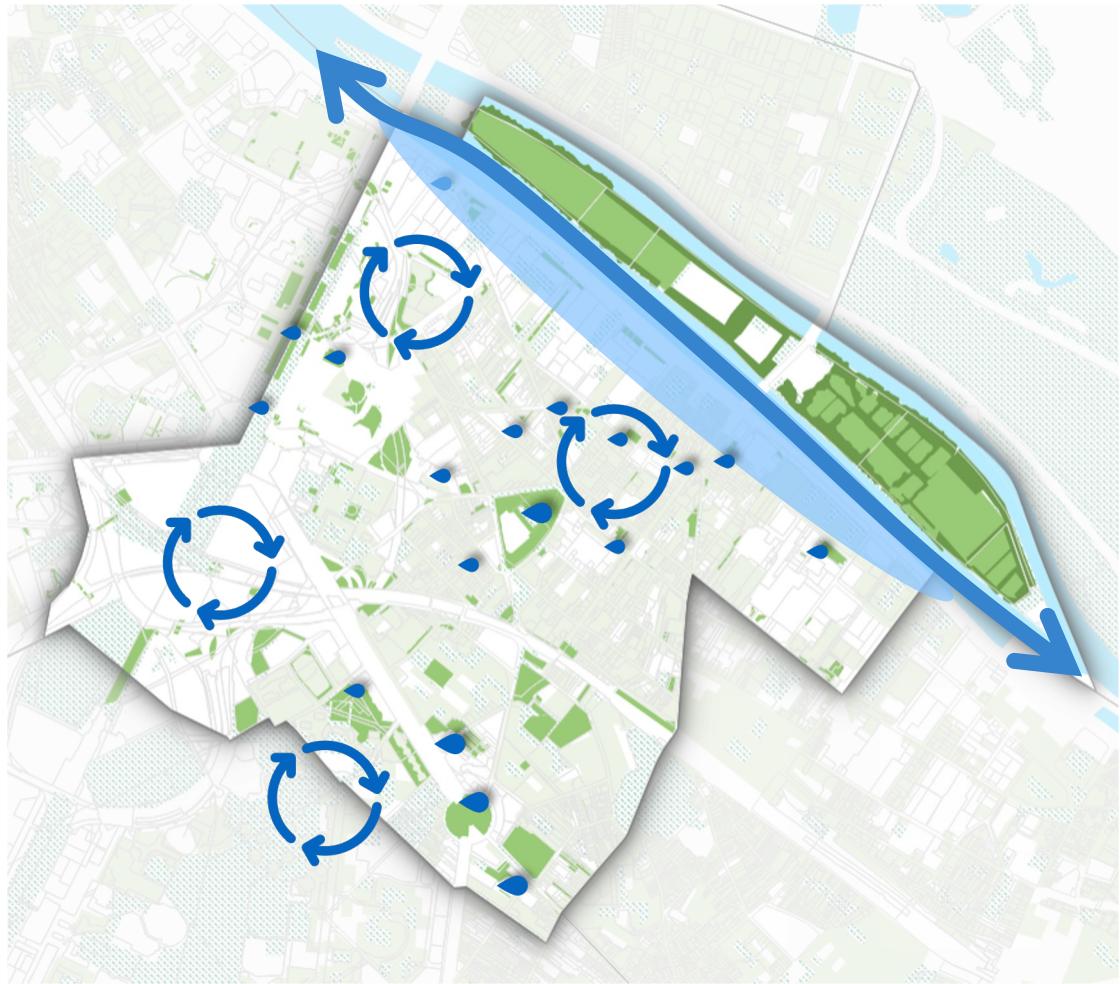
L'enforcement de la végétalisation du territoire doit accompagner le développement des mobilités douces.

3/ UNE MONTEE EN PUISSANCE DU MAILLAGE ECOLOGIQUE COMMUNAL

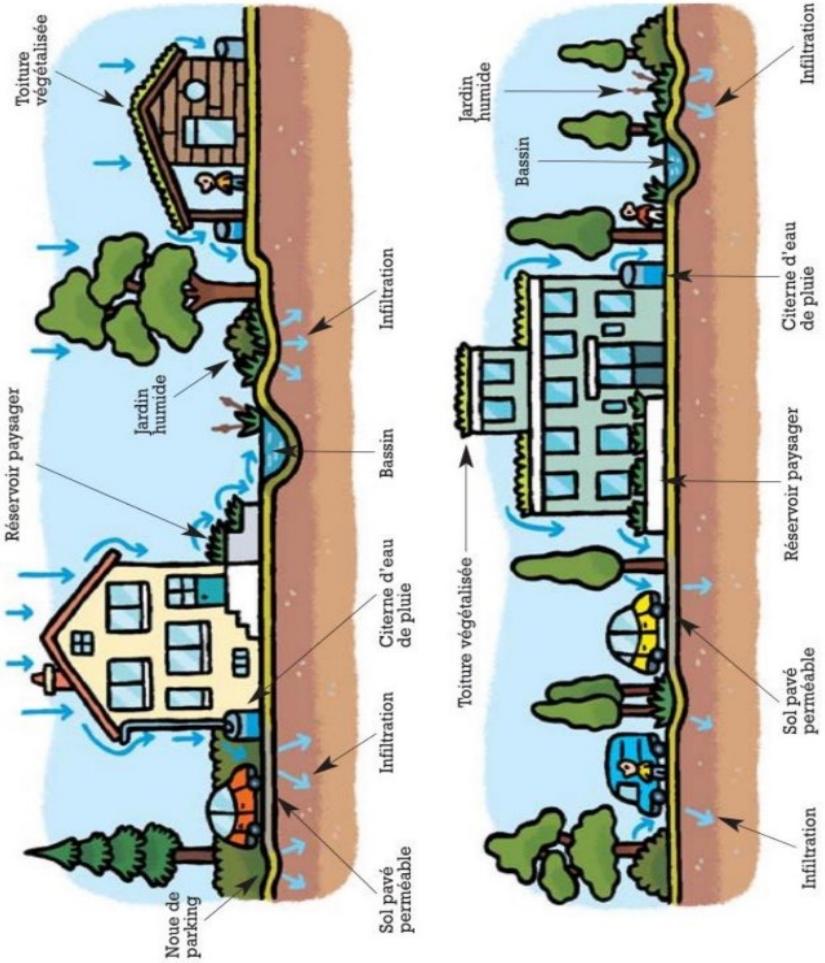
ORIENTATIONS

Principes de redécouverte du cycle naturel de l'eau et des atouts de la trame bleue - Cette orientation chercher à :

- Favoriser le cycle naturel de l'eau :
 - Eviter les sols nus (maintenir le couvert végétal, pailler les plantations...)
 - Favoriser l'infiltration et la rétention de l'eau dans le sol (préservation des arbustes et arbres de hautes tiges, plantations de haies...)
- Développer la gestion alternative des eaux pluviales pour réduire le phénomène de ruissellement :
 - Conserver un % de pleine terre sur les parcelles, correspondant, à minima, à celui fixé dans le règlement (privilégier des formes urbaines compactes et optimiser le foncier constructible / plafonner la superficie des parcs de stationnement / perméabiliser les parkings)
 - Promouvoir les actions de désimperméabilisation en lien avec les actions de végétalisation (végétalisation de la 5ème façade, diversification des strates)
 - Déconnecter les réseaux d'assainissement (installation de citernes et récupérateurs d'eaux, toitures végétalisées ; infiltration des pluies)
 - Permettre et encourager la création de dispositifs de rétention des eaux de pluie pour encourager leur réemploi (échelle bâti et espaces publics)
- Mettre en place des solutions de stockage / rétention des eaux en tenant compte de l'intégration paysagère (jardins de pluie ou bassins ; citernes ou réservoirs)
- Utilisation des eaux pour le nettoyage des voiries, l'arrosage des espaces verts
- Garantir la fonctionnalité des cours d'eau et des milieux humides
- Accompagner et soutenir les actions de mise en valeur de la Seine, au regard de son rôle d'îlot de fraîcheur
- Garantir le maintien de la surface de pleine terre dans les secteurs urbanisés aux abords de la Seine (limiter leur construction ou leur imperméabilisation)
- Conserver les espaces de pleine terre localisés sur des espaces humides pour leur rôle de filtration et purification de l'eau ainsi que de récupération des eaux de crues



3/ UNE MONTEE EN PUISSANCE DU MAILLAGE ECOLOGIQUE COMMUNAL



Principes de gestion alternative des eaux pluviales (©Alectyon)



Exemple de fontaine avec réemploi des eaux pluviales
(©Val de Marne)



Exemple de paillage des sols à
Chilly-Mazarin (©leti)



Exemple de bassins de rétention multifonctionnels (©O2D Environnement)

3/ UNE MONTEE EN PUISSANCE DU MAILLAGE ECOLOGIQUE COMMUNAL

ORIENTATIONS

Principes de renaturation et mise en valeur de la trame bleue - Cette orientation cherche à :

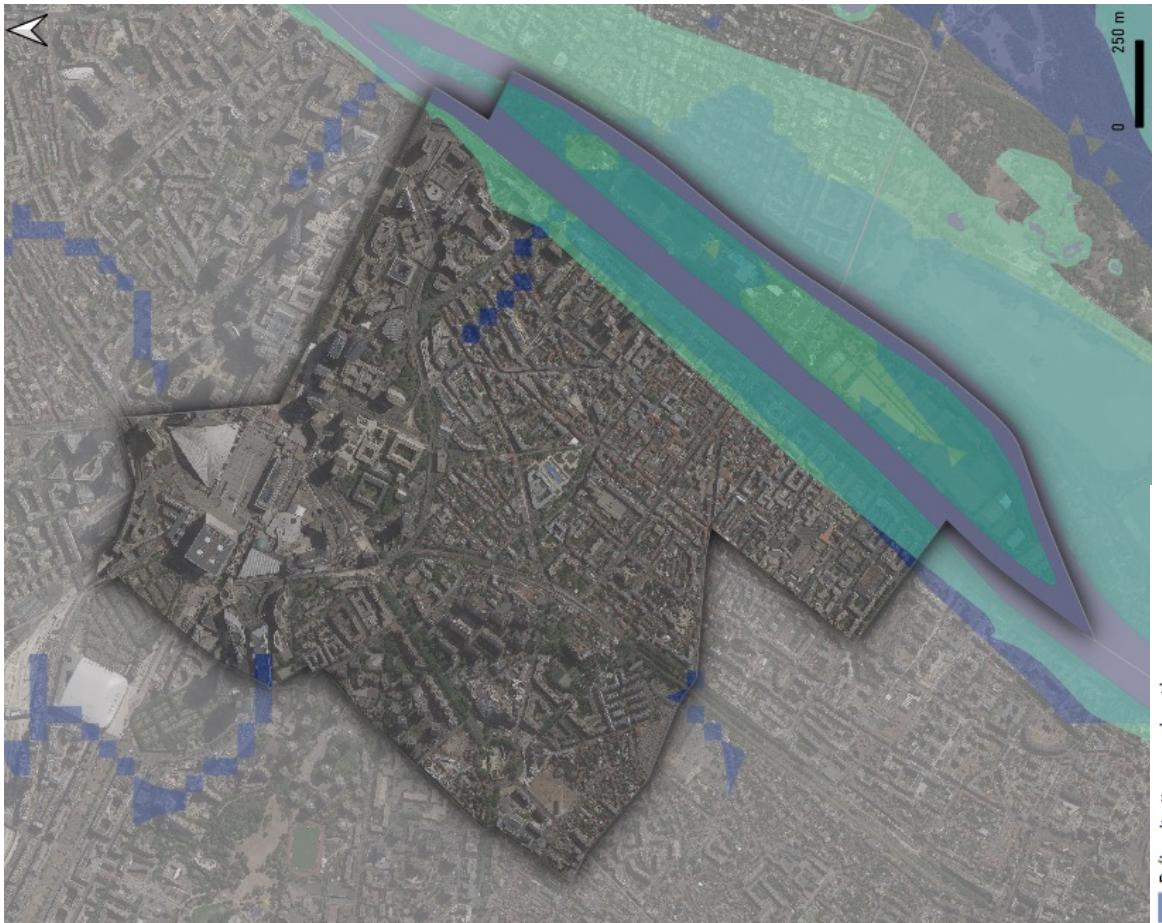
- Garantir la fonctionnalité des cours d'eau et des milieux humides
 - Préserver le caractère imperméabilisé des sols sur les zones de potentiellement humides
 - Considérer les opportunités de renaturation des berges et abords de la Seine, dans un principe de résilience des milieux
 - Étudier l'ensemble des secteurs probables de renaturation, préalablement à tout aménagement



Exemple de platelage de protection zone humide (© Aumale Blangy sur Bresle)



Exemple de renaturation Yvette à Longjumeau
(© leti)



3/ UNE MONTEE EN PUISSANCE DU MAILLAGE ECOLOGIQUE COMMUNAL

ORIENTATIONS

Principes d'initiation d'une réflexion vis-à-vis du maintien des continuités écologiques liées au sol - Cette orientation cherche à :

- S'appuyer sur les actions développées dans « Renforcement de la végétalisation du territoire » et « Conserver et valoriser le patrimoine naturel »
- Assurer la continuité entre les fosses des arbres des nouveaux alignements et dans les espaces verts
- Développer des cheminements ininterrompus de pleine terre



Principes de développement de la trame nocturne en garantissant un maillage écologique adapté temporellement - Cette orientation cherche à :



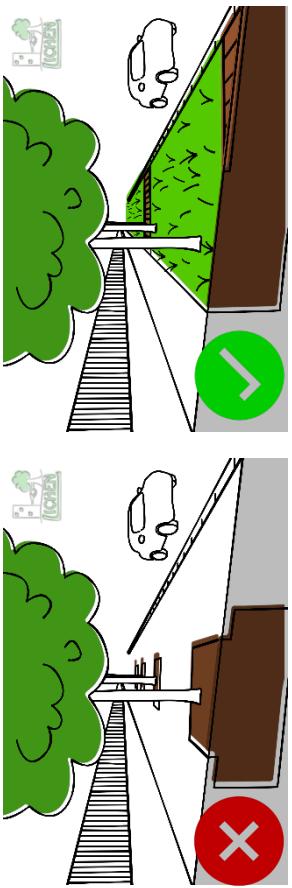
- Éclairer en fonction du besoin de manière à limiter le nombre de points lumineux et les durées d'éclairage
- Maîtriser la disposition et distribution spatiale des points lumineux en réponse aux usages ;
- Prévoir l'abaissement des puissances lumineuses en période nocturne :
- Utiliser des technologies de commande (par ex : horloge astronomique) permettant des programmations variables en fonction de l'heure, l'ajustement du pourcentage de détection ou de veille lumineuse...
- Equiper les points lumineux avec des dispositifs de détection
- Employer des techniques et technologies d'éclairage peu impactantes pour la biodiversité :
- Limiter autant que possible les émissions lumineuses vers le ciel en garantissant un taux de flux lumineux dirigé vers le ciel < 20 %
- Favoriser l'utilisation des lampes Sodium Haute Pression - LED ambier à spectre étroit (inférieure à 2500K)
- Réserver les éclairages de type LED aux lampadaires équipés de systèmes de détection de présence
- Eviter l'éclairage direct de la végétation ou des cours d'eau
- Accompagner le développement des continuités douces par une réflexion sur la lisibilité nocturne des cheminements : utilisation de marquage ou de béton luminescent



3/ UNE MONTEE EN PUISSANCE DU MAILLAGE ECOLOGIQUE COMMUNAL



Exemple de variation d'intensité lumineuse (©Ville de Crolles)



Principe de continuité des fosses d'arbres (©Agence Lichen / ©leti)



Exemple d'aménagement avec continuité de la trame brune (© CEREMA)

Béton luminescent (©SéculaPro)

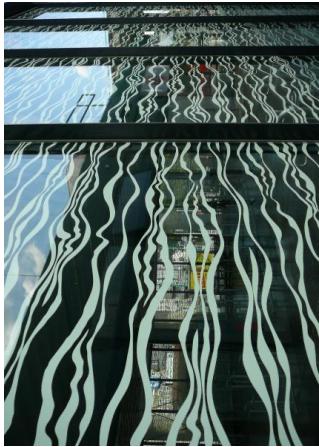
3/ UNE MONTEE EN PUISSANCE DU MAILLAGE ECOLOGIQUE COMMUNAL

Au delà de l'aménagement des espaces publics, de la préservation des continuités écologiques, il est opportun que des opérations d'aménagement prennent également en considération les besoins de continuité des différentes trames et de répondre aux enjeux de gestion des eaux pluviales, qualité de vie...

PRINCIPES POUR LES SECTEURS D'OPERATION D'AMENAGEMENT

Cette orientation vise à :

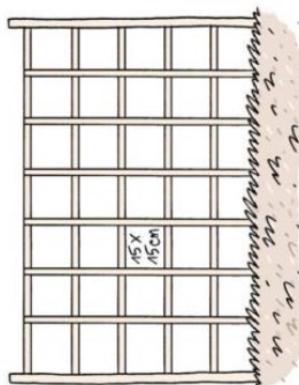
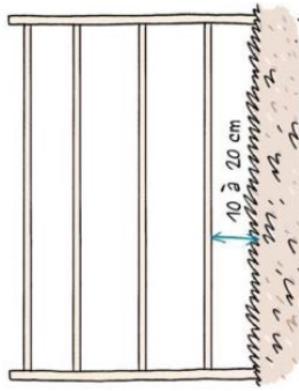
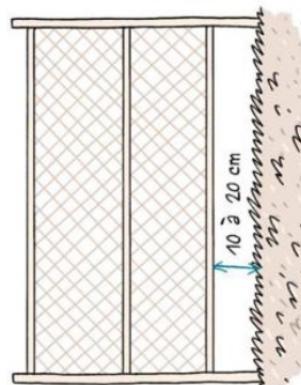
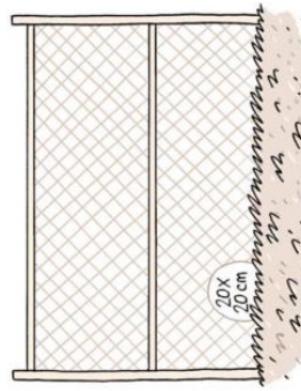
- Développer des formes urbaines qui intègrent les besoins de végétalisation et de gestion des eaux pluviales dans la perspective d'un renforcement de la qualité de vie et une meilleure gestion des îlots de chaleur :
- Préserver la pleine terre afin de favoriser la continuité de la trame brune et l'infiltration des eaux :
 - Rechercher la conservation maximale des sols en place et le maintien de la pleine terre ;
 - Favoriser la reconstitution des sols en place par rapport à l'apport de pleine terre ;
 - Garantir une recherche qualitative du traitement des espaces sur dalle en proposant des épaisseurs de substrat d'au moins 80cm ;
 - Assurer la gestion des eaux pluviales au plus proche du point de chute (cf renaturation et mise en valeur du cycle de l'eau)
- Développer la notion de perméabililité écologique des aménagements et de la biophilie du bâti
 - Continuités écologiques :
 - Renforcer le lien entre espaces verts publics et privés : traitement des clôtures favorisant le passage de la petite faune / continuité des espèces végétales et des habitats ...
 - Biophilie du bâti :
 - Permettre la constitution de toitures, façades végétalisées dans les opérations
 - Envisager les possibilités de développer les capacités d'accueil de la biodiversité au sein du bâti (par exemple : brique nichoirs, abris pour chauve-souris)
 - Réduire les risques que représente le bâti pour l'avifaune en adaptant les systèmes vitrés



Exemple de vitre intégré (©Martine Wauters)



Exemple de nichoir intégré (©Martine Wauters)



Principes de clôtures perméable pour la petite faune (©Bruxelles environnement)